

Annexe 2 : Attestation de propriété des terrains du projet de l'Hôtel de Ville par la Ville d'Annecy

1 page

ANNECY

LE MAIRE

ANNECY, le **23 OCT. 2024**

Affaire suivie par :
Direction de l'action foncière et de l'immobilier
Mme Laurence BOLAC – responsable du service Action Foncière
Tel : 07 64 43 30 35
Mél : laurence.bolac@annecy.fr

ATTESTATION

Je soussigné François ASTORG, Maire de la commune d'Annecy, déclare que les parcelles suivantes relèvent de la domanialité publique de la Commune d'Annecy :

- BX n°7 supportant l'hôtel de ville
- BX n°24 jardin public de l'Europe

La présente est établie pour servir et valoir ce que de droit,

François ASTORG



Nous écrire : MAIRIE D'ANNECY – BP 2305 – 74011 ANNECY CEDEX
Nous rencontrer : MAIRIE – 46 avenue de la République – Cran-Gevrier - 74960 ANNECY
Tél : 04.50.88.21.98
Mél : foncier@annecy.fr